

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2595/2019	Objet : Convention d'Objectifs et de Financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, pour la prestation de service « Contrat Enfance Jeunesse » - Ville de Marolles-en-Brie n° 201800524

Conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 6

Absents : 2

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le 19 février à 19 h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 février 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Joël VILLAÇA, Florence TORRECILLA, Nathalie BOIXIERE, Magali OLIVE, Martine HARBULOT, Claude-Olivier BONNEFOY, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, conseillers municipaux.

Absents représentés : Alain BOUKRIS donne pouvoir à Florence TORRECILLA, Alphonse BOYE donne pouvoir à Jean-Luc DESPREZ, Virginie LECARDONNEL donne pouvoir à Sylvie GERINTE, Alexandre RICHE donne pouvoir à Arlette LEPARC, Dominique GOYER donne pouvoir à Bernard KAMMERER, Samantha CRISIAS donne pouvoir à Maryse MATHIEU.

Absents : Hakima OULD SLIMANE, Fabrice LEVEAU.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2272/2015 du 24 mars 2015 ;

Vu l'avis de la commission Enfance-Jeunesse-Scolaire du 18 février 2019 ;

Considérant la nécessité de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention d'Objectifs et de Financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, pour la prestation de service « Contrat Enfance Jeunesse » - Ville de Marolles-en-Brie n° 201800524, ci-annexée.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes afférents.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 19 février 2019




Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie